

## Bulletin d'adhésion à Éoliennes en Pays d'Ancenis

J'adhère à Éoliennes en Pays d'Ancenis...  
et  
je soutiens le développement de projets  
éoliens citoyens et locaux

Nom: ..... Prénom: .....  
Adresse: .....  
Commune: ..... CP: .....  
Profession: .....  
Mail: .....  
Telf: ..... Tel.m: .....

Adhésion à EOLA:

- J'adhère pour l'année ..... 15€  
 J'adresse un chèque de soutien de: ..... €

Je souhaite recevoir les informations:

- par mail (radiation des fichiers informatiques de l'association sur simple  
demande de votre part à l'adresse: [eoliennesancenis@eolien-citoyen.fr](mailto:eoliennesancenis@eolien-citoyen.fr) - Loi CNIL)  
 par courrier

Eoliennes en Pays d'Ancenis  
14, la Haute Branchère 44850 le Cellier

**Éoliennes**  
en Pays d'Ancenis  
Association éolien citoyen

## Jouons collectif avec l'éolien citoyen!

*Pour une maîtrise locale  
et citoyenne de l'énergie*

Eoliennes en Pays d'Ancenis (EOLA) est une association loi 1901, créée en 2010, et qui regroupe environ 100 adhérents. Elle est née de l'essai d'Eoliennes en Pays de Vilaine, pionnière de l'éolien citoyen en France, et à l'origine du premier parc éolien 100% citoyen de France, à Béganne (56).

Eoliennes en Pays d'Ancenis a pour vocation la promotion des économies d'énergie et le développement de parcs éoliens citoyens et pédagogiques, dans la région d'Ancenis.

Elle développe un premier parc éolien citoyen sur les communes de Teillé, Trans-sur-Erdre Mouzeil (44) avec la SAS EOLA Développement

Eoliennes en Pays d'Ancenis bénéficie du soutien de deux partenaires reconnus:

- la SELA - LA Développement,  
(Conseil général 44) qui finance les études de pré-faisabilité des projets éoliens.

- la SAS Site à Watts Développement,  
partenaire expérimenté qui accompagne les projets éoliens citoyens sur les questions technique, financière et juridique.

## L' éolien citoyen, c'est quoi?

Le concept est né en 2008 en France à l'initiative de quelques acteurs dont Eoliennes en Pays de Vilaine, à l'image de ce qui existe déjà au Danemark, en Allemagne et en Belgique.  
Il correspond à la volonté de rendre la maîtrise et la gestion du vent, ressource locale, aux acteurs locaux (collectivités, associations, particuliers, structures privées).



**ÉNERGIE  
PARTAGÉE**

L'éolien citoyen trouve sa reconnaissance dans la charte nationale Énergie Partagée (adoptée en mai 2010), dont les principes fondamentaux sont les suivants:

Engagement volontaire et durable dans les énergies renouvelables et les économies d'énergie

Autonomie et indépendance des projets

Ancrage local avec un contrôle citoyen de l'investissement

Finalité non spéculative

Fonctionnement démocratique, transparence de la gouvernance

Circuit court de l'énergie, de la production à la consommation.

Pour plus d'informations sur l'association, n'hésitez pas à nous contacter:

[association@eoliennes-ancenis.fr/](mailto:association@eoliennes-ancenis.fr)

06.51.14.20.44

ou à aller sur notre site internet:

<http://eoliennes-ancenis.fr/>

## Développer rapidement les énergies renouvelables!

L'épuisement progressif des ressources fossiles va compliquer gravement l'avenir de nos enfants et petits-enfants. Economiser l'énergie est une priorité, mais il faut aussi, dès maintenant, développer les énergies renouvelables.



## Pourquoi choisir l'éolien?

Toutes les technologies sont intéressantes mais l'éolien est actuellement le plus performant:

- il offre le meilleur coût d'installation au kilowattheure
- la production est locale et consommée sur place
- la technologie est simple et parfaitement fiable
- l'impact au sol est faible (environ 500m<sup>2</sup> par éolienne)
- la production est maximale en période hivernale
- c'est la mieux adaptée à notre climat régional



**Éoliennes**  
en Pays d'Ancenis  
Association éolien citoyen

<http://eoliennes-ancenis.fr>